



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-043-2021-10

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2021

Sommaire

**Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance
Publique-Hôpitaux de Paris /**

IDF-2021-10-15-00004 - DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE **??** EN
MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (2 pages)

Page 3

Direction Spécialisée des Finances Publiques
pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2021-10-15-00004

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME ;

Vu le décret du 4 juin 2018 portant nomination de M. François MORIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. François MORIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

DECIDE :

Article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris en date du 17 août 2020, seront exercées en matière d'ordonnancement secondaire par :

- M. Laurent MARQUIER, Administrateur des finances publiques ,
- Mme Sonia CWERNER, Administratrice des finances publiques adjointe,
- Mme Corinne RASSY, Administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Eric NEXON, Administrateur des finances publiques adjoint,
- Mme Morgane SCHAIR, Inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Sandrine BOURGEON, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division « gestion des moyens »,
- Mme Sylvie TSIANG, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « Ressources humaines»,
- Mme Christine GRENET, Contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines»,

- Mme Françoise MAILLARD, Contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines».
- Mme Muriel GIBELIN, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « Ressources budgétaires et logistique »
- Mme Florence SAUVAGE, Contrôleur stagiaire des finances publiques, adjointe au responsable du service « Ressources budgétaires et logistique ».

Article 2. La décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire n° IDF-2020-09-11-005 du 15/9/2020 est abrogée.

Fait à Paris, le 15 octobre 2021

François MORIN

Signé

Administrateur général des finances publiques